

Monsieur le Commissaire Enquêteur

Marseille, le 19 juin 2023

A l'attention de Monsieur le Commissaire Enquêteur en charge de l'enquête publique unique dans le cadre du projet VAL'TRAM, le prolongement du tramway d'Aubagne à la Bouilladisse.

Le Val'Tram consiste au prolongement de la ligne T du tramway d'Aubagne, entre la gare d'Aubagne et La Bouilladisse. Ce prolongement de la ligne existante en site propre de 14.4 km est réalisé sous la maîtrise d'ouvrage de La Métropole Aix-Marseille-Provence, autorité organisatrice de la mobilité (AOM) sur son territoire. Ce projet est intégré aux 15 projets métropolitains stratégiques pilotés par le « GIP mobilité ».

L'UPE 13 Est Métropole, créée en 1981, fédère plus de 500 entreprises adhérentes représentant 45 700 salariés du secteur privé. Elle travaille étroitement avec les ZAE du territoire et porte les intérêts et la parole des entreprises sur les grands sujets qui concernent le développement de leur activité au rang desquels la mobilité.

Pour l'Upe 13, la mobilité, prise au sens large, est un atout majeur pour le développement et l'attractivité du Bassin Est Métropole. L'accessibilité de ce bassin d'emploi, que ce soit sur l'axe Marseille / Aubagne ou Aix / Aubagne, est impossible aux heures de pointe. Avec près de 171 000 habitants et plus de 60 000 emplois domiciliés dans ce territoire, l'enjeu de la mobilité sur le grand Bassin Sud Est, revêt une importance capitale non seulement pour l'attractivité des sites économiques qui le composent mais également pour la santé de ses habitants.

Au regard des jeunes générations, la mobilité constitue une attente forte et pour nous entrepreneurs un facteur d'attractivité de nos entreprises garantissant une zone géographique de recrutement étendue. Comment imaginer dans notre monde moderne que nous ne puissions pas habiter La Ciotat et aller travailler à Aix en Provence en transport en commun ?

L'UPE 13 Est métropole a donc souhaité déposer une contribution à cette enquête publique pour apporter le regard de ses adhérents regroupés sur le Bassin Sud Est.

Concernant le projet Val'Tram :

Le projet Valtram à Aubagne, mené par la métropole Aix-Marseille Provence, est une initiative socio-économique majeure qui vise à améliorer les infrastructures de transport et à favoriser le développement économique de la région. Il s'agit d'un système de transport en commun en site propre, comprenant notamment une ligne de tramway reliant La Bouilladisse à Aubagne et plus tard à Marseille.

Le Val'Tram présente plusieurs avantages socio-économiques pour les entreprises de la région. Tout d'abord, il permettra sur l'ensemble de son trajet, une meilleure accessibilité aux zones d'activités et aux pôles économiques, facilitant ainsi les déplacements des 12 600 emplois connectés au parcours du Val'Tram. Il génèrera également une requalification de près de 20 ha des zones d'activités situées sur son trajet. La mobilité est donc pour nous entrepreneurs une des conditions essentielles de l'employabilité et donc du développement économique de nos organisations.

De plus, ce projet devrait favoriser la revitalisation urbaine en créant de nouvelles opportunités d'implantation d'habitations (1 200 logements supplémentaires attendus) ainsi que des espaces économiques pour les entreprises. Les quartiers situés le long de la ligne de tramway pourront bénéficier d'une meilleure attractivité, ce qui pourrait attirer de nouveaux investissements et dynamiser l'économie locale.

Le Val'Tram aura également un impact positif sur l'environnement car, en favorisant le report modal de la voiture (18 000 véhicules jour sur la RD96) vers la solution de transport en commun, ce sont près de 15 000 clients/passagers qui sont attendus. Il permettra donc la réduction des émissions de gaz à effet de serre liées aux déplacements dans un couloir de circulation, utilisé en évitement de l'autoroute payante. Notons également que cette dimension écologique peut être un argument de poids pour les entreprises engagées dans une démarche de responsabilité sociale et environnementale, ainsi que pour attirer une clientèle soucieuse de durabilité.

Enfin, à l'heure où l'étalement urbain est une préoccupation majeure, la solution Val'Tram présente l'avantage d'utiliser un foncier déjà orienté et dédié au transport. De fait, les emprises foncières sont négligeables au regard de l'enjeu environnemental du projet.

Les points de vigilance

Le coût du projet reste élevé (130,5 M€) au regard du volume de population concernée et nous serons vigilants sur les éventuels dépassements budgétaires. De la même façon, nous sommes opposés à l'extension de la gratuité des transports qui est appliquée sur ce territoire. Pour mémoire la contribution des entreprises au versement mobilité est déjà à son plafond. La

gratuité amènerait inmanquablement une hausse du versement mobilité pour compenser les recettes manquantes.

L'usage du Val'Tram

Pour que l'objectif de baisse de l'autosolisme soit effectif, le Val'Tram doit être efficace et utile. De ce point de vue, nous identifions quelques points de vigilance accrue auxquels nous n'avons pas trouvé de réponse dans le dossier, ou ne répondant pas complètement à nos questionnements.

La fréquence aux heures de pointe ainsi que l'amplitude horaire sont deux points fondamentaux de la réussite du projet Val'Tram. En effet, les zones d'activités adressées par le projet regroupent une part importante d'activités industrielles nécessitant une desserte avec une amplitude horaire importante (emplois postés).

Le rapport Quinet (2013), qui « traite de l'impact de la fiabilité des modes de transport sur le temps de trajet ressenti par les usagers, souligne que les transports sont jugés sur leur capacité à respecter les grilles horaires. (...) En proposant un transport en site propre, le Val'Tram s'affranchit des contraintes de circulation pouvant être à l'origine de variations importantes dans les temps de parcours. »

Le désenclavement du territoire et sa connexion avec les autres bassins

Le Val'Tram, s'il est un outil de désenclavement de cette partie du territoire, ne peut être pris isolément. Si l'enquête publique ne traite que d'un bassin économique géographique limité, le projet Val'Tram doit être étudié également dans ses connexions avec l'ensemble des autres outils de mobilités du grand bassin sud-est de la métropole.

Nous n'avons rien trouvé dans le document concernant la connexion du Val'Tram avec le bassin aixois tout proche. S'il n'y a pas de continuité du projet vers Aix, il faut, pour autant, prévoir cependant un vrai Pôle d'Echanges Multimodal offrant ainsi une solution de transport en commun au terminus de La Bouilladisse vers le pays d'Aix et aux intrants du pays d'Aix vers Aubagne et la vallée de l'Huveaune. Notons que cette situation a été anticipé pour Aubagne vers Marseille (PEM à la gare d'Aubagne).

La connexion du Val'Tram au bassin économique des Paluds et plus loin de Gémenos, est étroitement liée à la réalisation du « Chronobus ». L'Upe 13 Est métropole a poussé pour la réalisation simultanée des deux projets, Val'Tram et Chronobus. La mise en service coordonnée des deux dispositifs de mobilité est un plus dans l'utilisation du Val'Tram par les salariés de la zone des Paluds.

Enfin, les 500 places dédiées aux parkings relais sur l'ensemble des 11 stations, et plus particulièrement à Aubagne et La Bouilladisse, ne seront pas suffisantes pour assumer l'ambition de report modal vers le Val'Tram. En effet, l'hypothèse retenue dans le rapport stipule que 500 places permettront un report quotidien de 1 064 automobilistes. Avec plus de 10 000 emplois sur son trajet et en intégrant les impacts sur la vallée de l'Huveaune, la jauge prévue nous semble très en dessous des besoins que nous envisageons d'autant que les bassins d'habitation référencés dans l'étude couvrent une partie importante des 60 000 habitants du territoire concerné. Nous ne souhaitons pas voir se développer aux abords du Val'Tram des stationnements anarchiques comme ils se sont développés à la Gare TGV de l'Arbois.

En synthèse

La solution Val'Tram a toujours été privilégiée par l'UPE 13 Est Métropole parce qu'elle correspond au chaînon manquant sur l'axe Aix/Aubagne et offre une solution efficace de transport en commun en site propre (TCSP) pour retirer des voitures de la route.

Cependant, la solution Val'Tram n'a de valeur à terme que si et seulement si, elle se projette dans la continuité du service de transport vers Marseille. Pour cela il est primordial que nous ayons une liaison quai à quai dans la gare d'Aubagne. Cependant, l'urgence et le pragmatisme de la solution proposée ainsi que son phasage à 2025 nous amène à préférer une solution même incomplète à une solution idéale qui serait repoussée aux « calendes grecques ». Le Val'Tram est le premier maillon essentiel de la stratégie de rabattement de toute un bassin d'habitation vers Aubagne et donc vers l'accès au Réseau Express Métropolitain (Aubagne Marseille ou Aubagne La Ciotat/Toulon).

Aux réserves et suggestions exprimées dans cette contribution, l'Upe 13 Est métropole émet un avis favorable au projet de Val'Tram tel qu'il est présenté à l'enquête publique.

Frederic MOSCHETTI
Présidents de l'Upe 13 est métropole